

“Les premières mesures ont déjà été prises, l'audit identifie clairement les chantiers à traiter”

Bruxelles, le 13 décembre 2023 - La Cour des comptes a présenté aujourd'hui au Bureau de la Chambre des représentants son audit des procédures comptables et financières de la Chambre. Cet audit s'inscrit dans le prolongement des mesures déjà prises par la Chambre, durant ces derniers mois, en vue d'une gestion modernisée. La Cour des comptes identifie une série de points d'attention et émet des recommandations. L'administration de la Chambre considère l'audit comme une réelle opportunité à ne pas manquer. “Les recommandations de la Cour des comptes aideront la Chambre à renforcer les plans d'action déjà en place et à fixer des priorités pour les années à venir”, déclare Jan Deltour, greffier de la Chambre.

Audit des procédures comptables et financières

Le Bureau - l'organe politique qui gouverne la Chambre, composé de membres de la majorité et de l'opposition - a commandé cet audit en mars 2023, immédiatement après que l'administration et la Présidente eurent soulevé la problématique des indemnités de sortie d'anciens hauts fonctionnaires auprès du Bureau. Aujourd'hui, la Cour des comptes a présenté le rapport d'audit au Bureau de la Chambre. Ce rapport est disponible sur le site web de la Cour des comptes.

La Cour des comptes a mené son audit entre début mai et fin septembre 2023. Elle a examiné la gestion comptable et financière, le cycle du personnel et le cycle de passation des marchés publics de la Chambre. L'administration de la Chambre y a coopéré en toute transparence.

Dans ses recommandations, la Cour des comptes insiste notamment sur l'impérieuse nécessité de documenter les processus, de fixer plus clairement les procédures et de définir plus strictement les rôles et droits des différents acteurs.

Les premières mesures ont déjà été prises

L'administration souligne que les nombreuses recommandations de la Cour des comptes ne sont en aucun cas une surprise. La Chambre n'a pas attendu les résultats de l'audit pour agir : à la demande des organes de gestion politiques, l'administration a présenté un plan d'action pour une meilleure gestion et un projet de plan du personnel.

L'audit n'est d'ailleurs pas la seule contribution de la Cour des comptes à une meilleure gestion de la Chambre. Début novembre, la Chambre a déjà adopté un projet de loi en vertu duquel la Cour des comptes contrôlera désormais les comptes de la Chambre des représentants et l'assistera dans la préparation de son budget.

Une opportunité de poursuivre l'amélioration

L'administration de la Chambre considère avant tout l'audit comme une opportunité à ne pas manquer et comme un guide pour améliorer ses opérations. Les recommandations fournissent un aperçu clair des chantiers à traiter.

“Nous remercions la Cour des comptes pour son travail et son analyse détaillée”, précise Jan Deltour. “Les recommandations de la Cour des comptes aideront la Chambre à renforcer les plans d'action déjà en place et à fixer des priorités pour les années à venir.”